

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 19 mai 2022 à 19 h 30, présidée par la vice-présidente, Madame Sylvie Noël.

19 mai 2022

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
Mme Julie Bibeau, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Michel Lefrançois, Saint-Léon-le-Grand
M. Alain Deschênes, Saint-Justin

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier
M. Francis Morel-Benoit, Responsable des opérations

Étaient absents :

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
M. Serge Ferron, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2022
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 30 avril 2022
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoit
 - 11.2 Remplacement du détecteur 4 gaz
 - 11.3 Capteur de pression sur le rang des Ambroise

- 11.4 Recharge de la rue Pellerin
- 11.5 Rapports de vérification des systèmes de lavage
- 12. Varia
 - 12.1 Changement de mutuelle de prévention
 - 12.2 Sièges au conseil d'administration de l'OBVRLY
 - 12.3 Responsable de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
 - 12.4 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

2022-05-065 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2022-05-066 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2022.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 21 avril 2022 et résume les communications ayant un intérêt public.

2022-05-067 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 16 mai 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-05-068 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 16 mai 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-05-069

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de vingt-et-un mille sept cent trente-sept et quarante-trois (21 737,43 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 19 mai 2022.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 avril 2022 préparé en date du 13 mai 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-05-070

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 avril 2022.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 17 mai 2022 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 8 mai 2022 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 6 mai 2022 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOIT

Rapport de Monsieur Francis Morel-Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Trois antennes ont été installées par Audiocomm.
- Le changement d'huile des deux camions a été fait.
- Une lame de ressort et des roulements de différentiel ont été remplacés sur le F-150 par le garage A.S. Drainville.
- Nous avons eu une visite des étudiants de l'UQAM.
- La borne fontaine de la route Barthélemy a été réparée.
- Des batteries backup ont été installés dans les deux usines afin que les analyseurs ne s'éteignent plus lors de pannes de courant.
- Les trois palans ont été remis à neuf par Vulcan et ont été réinstallés.
- La municipalité de Saint-Léon-le-Grand nous a demandé d'aller les rencontrer pour discuter du projet de recherche en eau.
- Pavage Gravel va nous charger le même prix que soumissionné l'an dernier pour le pavage de la nouvelle chambre de compteur Yamachiche sauf pour le prix de l'asphalte qui sera plus cher en raison de l'augmentation du prix du bitume.

11.2 REMPLACEMENT DU DÉTECTEUR 4 GAZ

CONSIDÉRANT QUE le détecteur 4 gaz pour entrer dans les espaces clos ne fonctionne plus et qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE SPI Santé Sécurité dépose une soumission au coût de 2 629,98 \$ plus taxes pour un nouveau détecteur 4 gaz et les accessoires nécessaires;

POUR CES MOTIFS :

2022-05-071

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat d'un nouveau détecteur 4 gaz chez SPI Santé Sécurité.

11.3 CAPTEUR DE PRESSION SUR LE RANG DES AMBROISE

CONSIDÉRANT QUE la Régie permettra prochainement à la municipalité de Yamachiche une moyenne de consommation de 800 000 GIPJ pour une période d'essai de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le rang des Ambroise à Saint-Léon-le-Grand est un des secteurs alimentés par la Régie le plus affecté au niveau de la pression par la consommation des autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un capteur de pression relié au système de télémétrie en permanence dans ce secteur permettrait aux opérateurs de la Régie de surveiller les paramètres pendant la période d'essai et de réagir au besoin;

CONSIDÉRANT QUE Automatisation JRT propose une solution pour l'installation d'un capteur de pression aux coûts suivants :

- Capteur de pression et tout le matériel nécessaire : 230,00 \$ plus taxes;
- Programmation du système de télémétrie : 2 500,00 \$ plus taxes;
- Location du panneau de télémétrie et forfait cellulaire : 75,00 \$ par mois plus taxes;
- Installation électrique et mécanique exclus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a entamé les démarches pour trouver un citoyen du rang des Ambroise prêt à recevoir chez lui le capteur de pression;

CONSIDÉRANT QUE la Régie devra probablement dédommager le citoyen en question pour les dépenses en électricité et autres pour le fonctionnement de ce capteur de pression;

POUR CES MOTIFS :

2022-05-072 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité :

QUE la dépense soit acceptée et d'autoriser l'installation d'un capteur de pression chez un citoyen du rang des Ambroise à Saint-Léon-le-Grand.

QUE la Régie accorde une compensation de 25 \$ par mois au citoyen pour l'utilisation de son électricité.

11.4 RECHARGE DE LA RUE PELLERIN

CONSIDÉRANT QU'il avait été prévu au budget 2022 de procéder à la recharge de la rue Pellerin;

CONSIDÉRANT QUE le processus de demande de prix a permis d'obtenir qu'une seule soumission, soit celle de Bernard Lessard Excavation :

- Pierre concassée : 10 660 \$ plus taxes
- Gravier concassé : 10 270 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS :

2022-05-073 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser la recharge de la rue Pellerin par Bernard Lessard Excavation avec de la pierre concassée au coût de 10 660 \$ plus taxes.

11.5 RAPPORTS DE VÉRIFICATION DES SYSTÈMES DE LEVAGE

CONSIDÉRANT QUE la firme FNX Innov dépose les rapports d'inspection des systèmes de levage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil avaient reçu au préalable copie des rapports d'inspection et renoncent à leur lecture;

POUR CES MOTIFS :

2022-05-074

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des rapports de vérification des systèmes de levage.

12. VARIA

12.1 CHANGEMENT DE MUTUELLE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Régie fait partie de la mutuelle FQM-Prévention pour l'année 2022 et n'est pas satisfaite des services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu une offre de la mutuelle Le Groupe Accisst Inc. pour joindre sa mutuelle de prévention à partir de l'année 2023 au taux annuel de 1 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les principaux services offerts aux membres par la mutuelle sont des services de prévention, de gestion de lésion professionnelle et de formation;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire se retirer de la mutuelle FQM-Prévention et adhérer à la mutuelle Le Groupe Accisst Inc. pour l'année 2023;

POUR CES MOTIFS :

2022-05-075

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité :

QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète de L'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2023 soit acceptée tel que rédigée;

QUE Le Groupe Accisst Inc. soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit dûment autorisé à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tous les documents nécessaires au transfert de mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail vers le Groupe Accisst Inc.

12.2 SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OBVRLY

Ce point est annulé.

12.3 RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QU'un organisme public doit nommer une personne responsable de l'accès à l'information mais aussi celle de responsable de la protection des

renseignements personnels et en informer par écrit la Commission d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE la personne ayant la plus haute autorité exerce toujours la fonction de responsable de l'accès à l'information mais aussi celle de responsable de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la personne ayant la plus haute autorité peut déléguer par écrit les fonctions de responsable de l'accès à l'information et de responsable de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE pour la Régie, l'actuel responsable de l'accès à l'information et responsable de la protection des renseignements personnels est Monsieur Jean Bélanger;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau responsable de l'accès à l'information et responsable de la protection des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS :

2022-05-076

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité :

QUE Monsieur Mario Paillé soit nommé responsable de l'accès à l'information et responsable de la protection des renseignements personnels de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

QUE Monsieur Roger Michaud soit autorisé à signer le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités.

12.4 COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 64 intitulé « Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels » (ci-après PL 64) a été sanctionné;

CONSIDÉRANT QUE tout organisme public doit avoir nommé, à compter du 22 septembre 2022, un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE le rôle et les fonctions de ce comité est de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la présente loi;

CONSIDÉRANT QUE le comité est composé de la personne responsable de l'accès aux documents, de la personne responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise incluant, le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

POUR CES MOTIFS :

2022-05-077

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Mario Paillé et Monsieur Francis Morel-Benoit sur le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2022-05-078

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 20 h 50.

Vice-Présidente

Secrétaire-Trésorier

